

**Délibération N° 2020-02**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 janvier 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** le décret 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis rendu par la Commission de la recherche lors de la séance du 9 décembre 2019 ;
- Vu** l'avis rendu par le Comité technique lors de la séance du 23 janvier 2020,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation des modalités d'attribution de la PEDR pour la campagne 2020**

Les modalités d'attribution de la PEDR au titre de la campagne 2020, jointes en annexes, sont approuvées à la majorité.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 21

**Dont :**

Pour : 17


Contre : 1

Abstentions : 2

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 27 janvier 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.